

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-521446

CA

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)		
Matricule : 12345	Société : Royal Air Maroc	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom & Prénom : YAAKOUBI Oumaima		
Date de naissance : 08/03/1984		
Adresse : 29, Rue Abou Dman El Hant, Etg 2, App 7, Casablanca		
Tél. : 06 62839 339	Total des frais engagés :	319,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Khalid TAIBI
Gynécologue Obstétrique
45, Bd. Bir Anzarane Maârif
CASABLANCA - GSM: 0613 21 95 27
Tél: 0522 25 17 97-0522 98 45 30

Date de consultation : **10/02/2020**

Nom et prénom du malade : **yakkoubi oumaima** Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **SAINT MUPRAS**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Casa**

Signature de l'adhérent(e) : **ACCUEIL SIEGERAM**

Le : **10/02/2020**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/02/20	C	3,50,00	3,50,00	INP : 05113211 Docteur Khalid TAIBI Gynécologue Obstétrique 45, Bd. Bir Anzarane Muarif CASABLANCA - GSM: 0643 21 95 27 Fax: 0522 25 17 97-0522 98 45 30

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
GRANDE PHARMACIE DE LISBONNE Mme. TAIBI Nadia INP: 092000298 10/02/2022 830275 - 0522 28 93 76	10/02/20	18,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

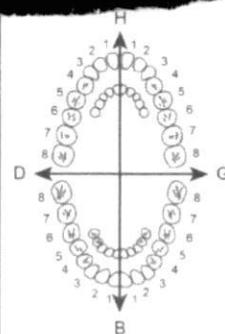
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

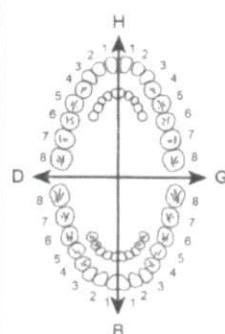
Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Docteur Khalid TAIBI

الدكتور الطيبى خالد

Gynécologue - Accoucheur
Spécialiste

Diplômé de la Faculté de Médecine
de Paris V

Ex attaché des hôpitaux de Paris
SPASFON-LYOC - Coeliochirurgie
LYOPH.ORAL (10)
Zenith Pharma
P.P.V. : 19,50 DHS

اختصاصي في
أمراض النساء و التوليد
خريج كلية الطب بباريس
طبيب ملحق سابق بمستشفيات باريس
الجراحة النسوية - الجراحة بالمنظار
أمراض الثدي - عقم الزوجين

الفحص بالبعاد

Casablanca, Le : 10/02/2020 الدار البيضاء، في

Dr
yaakoubi sumaima

ASL - spasfon lyoc
NCP & JG



GRANDE PHARMACIE DE LISBONNE
18, Rue Abdellatif Khatib - Casablanca
Tél: 0522.83.24.75 - Tél/Fax: 0522.28.93.76
INPF: 092000298

Docteur Khalid TAIBI
Gynécologue Obstétrique
45, Bd. Bir Anzarane Maârif
CASABLANCA - GSM: 0613 21 95 27
Tél: 0522 25 17 97 - 0522 98 45 30